

Le 17 septembre 2015

à Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes

14 rue Papu  
35000 RENNES  
s3-rennes@snepfsu.net

96 rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 RENNES CEDEX 7

Suivi par :  
**Marc LEGUERINEL**  
**06.87.19.90.58**

Objet : forfaits AS et TZR /rentrée 2015

Monsieur le Recteur,

En cette rentrée nous entendons comme tous les ans faire le point des dysfonctionnements administratifs en ce qui concerne les services des enseignants d'EPS de l'académie. Comme vous le savez, le décret du 7 mai 2014 a conforté la place du sport scolaire dans les missions de tous les enseignants d'EPS quels que soient leurs grades ou leurs fonctions (en établissement, TZR, contractuels), ainsi que leur quotité de service à temps partiel. Nous regrettons donc vivement que malgré ces dispositions fortement mises en avant l'an passé par les autorités de l'EN (La Ministre s'est plusieurs fois exprimée à ce sujet), et rappelées par nous régulièrement, de nombreux services de TZR en EPS n'aient prévus sur cette base réglementaire. Leurs interventions dans leurs établissements, ou en direction des services rectoraux sont à ce jour resté sans effet ! Il n'est pas acceptable que cette situation s'installe.

Aussi nous vous demandons M. le Recteur de prendre toutes les dispositions afin que les services confiés à nos collègues TZR soient réglementaires dans les délais les plus courts.

Nous rappelons que pour attribuer un service réglementaire à nos collègues TZR en EPS, les besoins en enseignement doivent être prévus à 17H maximum compte tenu du forfait de 3H à installer dans l'établissement. C'est le cas pour certains d'entre eux d'ailleurs.

Nous vous communiquons en vue d'une modification immédiate les situations non conformes connues à ce jour qui exposent dès aujourd'hui l'administration à des recours selon les procédures prévues par la réglementation en vigueur.

Dans l'attente d'un règlement rapide de l'ensemble de ces cas, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations respectueuses et dévouées.

Pour le Secrétariat Académique du SNEP FSU



Marc LEGUERINEL